Service des Assemblées
YF

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 FEVRIER 2025
18H30

PROCÈS – VERBAL

L'an deux mille vingt cinq, le 06 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

La Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle invite l'assemblée à désigner une secrétaire de séance, Solange MION est désignée à l'unanimité.

Madame Solange MION :

- M. Haydar AAD : pouvoir à Mme ROUX
- M. Fabien BERNAGOUT : présent
- Mme Mélanie CHAUVET : présente
- Mme Hayate DADSI : pouvoir à Mme GAUCHER
- M. Toufik DRIF : présent
- M. François DUMON : présent
- M. Frédéric DUPIN : présent
- M. Philippe FOURNIÉ : présent
- Mme Jill GAUCHER : présente
- M. Kévin JACQUET : présent
- Mme Djamila KAOUES : présente
- M. Wendelin KIM : présent
- M. Thibault LHONNEUR : présent
- M. Franck MICHOUX : présent
- Mme Céline MILLÉRIOUX : pouvoir à M.LHONNEUR
- Mme Solange MION : présente
- Mme Sabine MORÈVE : présente
- M. Zakaria MOUAMIR : présent
- Mme Corinne OLLIVIER : présente
- Mme Sophie PIÉTU-AGEORGES : pouvoir à M.MICHOUX (départ en cours de séance)
- Mme Monique RENARD : présente
- M. Boris RENÉ : présent
- Mme Maryvonne ROUX : présente
- Mme Marie RUIVO : présente
- M. Nicolas SANSU : pouvoir à Mme OLLIVIER
- Mme Corinne SOCHARD : pouvoir à Mme MION
- Mme Ophélie TAIRET : présente
- M. Frédéric BERNARD : absent
- Mme Cécile CHANGEUX : présente
- M. Laurent DESNOUES : présent
- M. Yann GODARD : pouvoir à M.DESNOUES (retard)
- M. Ahmet KALKIN : absent
- M. Pascal LATESSA : présent
- M. Aurélien PERRINET : absent
- Mme Mary-Claude GRISON : présente

La Maire

Avant d'aborder les sujets de ce soir, quelques mots sur la dernière idée lumineuse du nouveau Président des Etats Unis. Donald Trump a annoncé il y a 2 jours, je le cite : « Les Etats-Unis allaient prendre le contrôle de Gaza » et en faire la Riviera du Moyen Orient. Bien évidemment Benyamin Netanyahou se réjouit de l'idée et estime que cette proposition pourrait « changer l'histoire ».

Selon certains observateurs, cette déclaration surréaliste pourrait anéantir tous les plans de paix possibles. Après ses visées impérialistes sur le Canada, le Groenland ou le Canal de Panama, nous pouvons nous demander si Donald Trump est sérieux ou s'il prêche cette position délirante afin de mieux ouvrir la voie aux rêves coloniaux d'un Benyamin Netanyahou ? En tout cas, c'est à la fois le droit international et l'avenir des Palestiniens que le président étasunien est prêt à piétiner.

Quant à Elon Musk, il prend de plus en plus la mauvaise habitude d'interférer dans les campagnes électorales des pays européens. Cependant il a une ligne de conduite c'est le soutien qu'il apporte systématiquement aux parties d'extrême droite. C'est ce qu'il fait actuellement en Allemagne avant les élections fédérales.

En France, le Président Macron a ouvert la porte à la tenue d'un référendum en juin 2025, mais le sujet n'est pas encore arrêté. Je trouve l'idée paradoxale, venant d'un président qui n'a pas voulu tenir compte des résultats des urnes au lendemain des élections législatives du 7 juillet 2024. De plus, il n'avait pas non plus pris en compte les orientations prises lors de la convention citoyenne sur le climat en 2019.
Je doute qu'il soit beaucoup plus à l'écoute des attentes des Français.

J'en viens maintenant à nos dossiers de ce soir, et en particulier au rapport d'orientation budgétaire. Depuis 3 jours maintenant, nous avons connaissance du budget de l'État. Pour cela, lundi 3 février François Bayrou a fait usage du 49.3. Il a utilisé le même procédé pour le budget de la Sécurité Sociale.
Ce budget est toujours placé sous le signe de l'austérité. Des coupes de plusieurs centaines de milliers d'euros sont actées. L'écologie, la culture, l'agriculture, la recherche et l'enseignement supérieur sont impactés.

Même si nous sommes passés de 5 milliards à 2,2 milliards d'euros d'économies demandées aux collectivités, l'impact reste lourd de conséquences. De plus et je le redis, les collectivités ne sont nullement responsables de l'incurie du gouvernement.

Ainsi un décret signé par le 1er Ministre le 31 janvier dernier a validé l'augmentation de 3 points de la cotisation des employeurs territoriaux auprès de la CNRACL. Résultat + 330 000 € pour Vierzon cette année. Ce dispositif est reconductible en 2026, 2027 et 2028. Une fois de plus nous devons nous adapter à une décision prise unilatéralement par le gouvernement sans aucune concertation. Cela pose également la question du financement de la CNRACL.

Bernard Arnaud, PDG de LVMH, a, quant à lui, été beaucoup plus écouté par le gouvernement, qui a décidé de limiter a un seul exercice la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Signe, s'il en est, qu'il y a bien deux poids, deux mesures.

L'autre mauvaise nouvelle est la réduction du fonds vert de 2,5 milliards à 1 milliards. Pour rappel, ce dernier a été mis en place pour répondre à l'amélioration de la performance environnementale, à l'adaptation du territoire au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie. A Vierzon, nous faisons appel au fonds vert pour nos réhabilitations d'écoles notamment. Diminuer cette enveloppe n'est pas le signal souhaité pour lutter contre le dérèglement climatique.

La DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) est raboté de 145 millions d'euros.
Pour autant nous faisons le choix de poursuivre la rénovation thermique de nos écoles. Vous le savez, c'est un choix fort de la collectivité depuis plusieurs années, parce que nous croyons en l'éducation. L'école reste le lieu où l'on apprend, où l'on développe le vivre-ensemble. C'est à l'école que l'enfant peut s'épanouir et affirmer sa personnalité. Pour cela nous avons besoin de locaux adaptés et agréables. Après l'école maternelle Colombier, c'est au tour de l'élémentaire Colombier de retrouver une deuxième jeunesse.
Sur ce dossier une difficulté supplémentaire sur le financement est venue s'ajouter. En effet le Conseil départemental a annoncé par courrier en date du 20 décembre 2024, l'ajournement du versement des aides au communes pour 2025 et de les reporter sur les budgets 2026 à 2028. Ce même département s'était engagé en 2024 à nous verser une subvention de 500 000 € pour la réhabilitation du gymnase Fernand Léger. Cette décision, prise là-aussi sans aucune discussion préalable, met en difficulté un certain nombre de collectivités.

Sur nos dépenses de fonctionnement, nous sommes toujours extrêmement vigilants. Les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Si nécessaire, nous revoyons les organisations. Nous apportons cependant une attention toute particulière aux activités en lien avec l'enfance, mais également à toutes les actions en faveur de la prévention et de la propreté urbaine.

Nous maintenons également la subvention d'équilibre pour le CCAS à hauteur de 1 750 000 €. Nous avons à cœur de maintenir un service public local au plus près des usagers, au plus près des plus fragiles. Le centre communal d'action sociale regroupe des services pour nos aînés comme nulle part ailleurs dans le département. Le CCAS de Vierzon s'attache à lutter contre toute forme de précarité et d'exclusion.

Nous faisons également le choix de maintenir l'aide à la scolarité. Si la question de revoir cette aide à la hausse se pose, il nous parait tout d'abord nécessaire de faire le point sur ce dispositif qui existe depuis 2019.

L'aide aux associations et clubs sportifs reste identique aux années passées.

Vous l'aurez compris, nous avons travaillé le budget d'une façon rigoureuse. Comme me l'a dit ce matin un expert en collectivités « il faut prévoir au mieux le pire ».

Les budgets annexes Foire et Salon ainsi que celui du Mac-Nab sont maintenus.

Ce qui me permet de faire le lien avec la culture. Enseignants et monde de la culture dénoncent un coup de massue, suite à l'annonce du gel du budget « Pass Culture collectif » jusqu'à la fin de l'année. Ce dispositif permet de financer des projets et sorties culturels de collégiens et lycéens. Une fois de plus, la méthode gouvernementale est brutale, sans aucune concertation. C'est pourquoi je vous propose sur table un vœu du conseil municipal demandant le rétablissement du Pass Culture.

Sur le même sujet mais plus localement. Nous sommes taxés de mener une politique culturelle pour une minorité de privilégiés. Je ne sais pas si c'est du populisme ou une méconnaissance totale de la proposition culturelle de la ville, mais en tout cas, c'est faire preuve d'une grande malhonnêteté intellectuelle.

Dommage qu'il n'y ait pas eu plus d'élus pour venir applaudir un groupe de résidents des PEP 18 qui ont présenté un spectacle à la Décale les 24 et 25 février dernier. Ces représentations, ouvertes à tous, ont été le fruit du travail fait par des personnes en situation de handicap, avec des professeurs du conservatoire. Effectivement ce jour-là, j'ai eu le privilège de vivre un moment de partage.

De nombreux enfants n'auraient sans doute jamais fait de la musique, si nous n'avions pas mis en place deux classes orchestre et une classe à horaires aménagés.
Peut-être est-il nécessaire de rappeler que Vierzon a été la première ville de la Région Centre à obtenir le label 100 % EAC. Ainsi les enfants peuvent pratiquer une activité artistique.

Les Estivales proposent des spectacles gratuits avec de belles têtes d'affiche. Quant au Mac-Nab la programmation reste éclectique et les prix pratiqués sont généralement en deçà de ceux pratiqués par d'autres salles de spectacle. De plus nous avons un tarif de médiation qui permet à un public éloigné de la culture d'assister à certains spectacles. Nous travaillons ainsi avec APF, Imanis, le Foyer St-François, le Centre hospitalier Georges Sand, pour ne citer qu'eux.

En résumé notre politique culturelle est justement pensée pour être accessible à tous et je ne peux que vous inviter à y prendre part.

Avant de conclure, je vous rappelle deux rendez-vous, auxquels vous êtes largement conviés :

Le 22 février à 11h nous inaugurerons le square Missak et Mélinée Manouchian en présence de leur petite nièce. L'après-midi un documentaire retraçant leur parcours sera diffusé à la Décale à partir de 14h30.

Le deuxième rendez-vous sera le 8 mars à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes. De 10 h à midi, un échange avec des femmes ayant des parcours atypiques se tiendra au Mac-Nab. Puis l'après-midi, autour d'un café nous pourrons échanger autour « des femmes en littérature ».

Je vous remercie.

Madame Grison

Madame la Maire, chers collègues,

Ce Conseil Municipal comporte deux points importants : le rapport sur les orientations budgétaires et le contrat de bus.

Aucun investissement nouveau n'est prévu, nous voyons la poursuite des programmes déjà annoncés : école élémentaire Colombier, Gymnase Fernand Léger, action cœur de ville 2, PRU Clos du Roy.

Nous pouvons saluer l'augmentation du budget voirie, grâce au fonds de concours de la CDC.

La nouveauté très intéressante se situe dans les recettes d'investissement, grâce à la liquidation de 2 budgets annexes : Je cite :

« qu'au 1er janvier 2025, le service de l'eau est transféré à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. De ce fait, les résultats d'investissement sont intégrés au budget primitif de la Ville, à savoir 1 104 083,09 € »,

et,

« que le résultat d'investissement du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est également intégré au budget primitif 2025 de la Ville à la suite de la vente de l'ensemble des terrains et de la clôture du budget annexe, le résultat s'élève à 4 195,97 € »,

Même chose pour le fonctionnement :

« qu'au 1er janvier 2025, le service de l'eau est transféré à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. De ce fait, les résultats de fonctionnement sont intégrés au budget primitif de la Ville, à savoir 36 417,33 € »,

et,

« que le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est également intégré au budget primitif 2025 de la Ville à la suite de la vente de l'ensemble des terrains et de la clôture du budget annexe ; le résultat s'élève à 64 812,14 €, »

Cela permet donc de financer quelques dépenses imprévues, comme la modification de la DSP des bus, par exemple.
Il y a la nouvelle ligne E et la sous-traitance de bus de 22 places en lieu et place de bus de 9 places. Mais si l'on compare le contrat actuel avec celui au moment de la signature du marché du 08/08/2024 on constate une augmentation de 6,89 %. Il y a donc bien une augmentation du marché initial du 08/08/2024. Je cite :

« que le montant de la modification dépasse les 5 % du montant de la DSP, mais reste inférieur à 10 %, pour s'établir à 6,89 %. »

Les chiffres de la pièce annexe nous éclairent précisément sur le montant initial et après modification, soit 6,89 % d'augmentation.

Je voudrais, dans un autre domaine, rappeler à Mme la Maire la proposition que j'ai faite par mail de nommer la place de la gare « Place Simone Veil ». C'est un lieu chargé de cette période et les trains de déportés passaient par Vierzon. Ce serait rendre un vrai hommage à Simone Veil que de changer le nom de cette place.

Je vous remercie de votre écoute

Monsieur Latessa

Madame la Maire,
Chers collègues,

J'aimerais que nous ayons une pensée pour la jeune Johanna et dénoncer ces responsables politiques qui voudraient légaliser les stupéfiants, provocateurs de tant de drames.

Enfin, après 5 ans de mandat et 17 ans de cette même majorité, un premier bâtiment public avec des panneaux photovoltaïques ! Nous sommes ravis que la conception de bâtiments auto-suffisants en énergie émergent de vos réflexions. Nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Alors que la politique de la municipalité est axée sur la construction de logements sociaux, nous détenons le triste record de pauvreté du département. Pratiquement un habitant sur quatre se trouve sous le seuil de pauvreté. Mais nous trouvons encore des personnes au sein de la majorité qui sont contre ou qui s'abstiennent envers la création d'entreprise.

« La culture n'a pas de prix », Madame la Maire lors du dernier Conseil municipal vous avez prononcé cette phrase magique. La culture à un prix, au même titre que la sécurité, l'éducation ou le personnel, autant d'éléments essentiels à la vie en collectivité.

Avec les coupes budgétaires et les coups de rabot annoncés sur les collectivités, ainsi qu'au niveau local, comme la baisse de la population qui engendrera des baisses de dotations, quel services ou prestations allez-vous baisser ? Afin d'équilibrer, avec des recettes qui diminuent, des dépenses qui augmentent.

Merci.

Madame Kaoues

Bonsoir à toutes et à tous,

Je tenais à revenir sur les actions de notre majorité qui placent les enfants au cœur de la politique municipale, une délibération présenté par Monsieur DRIF en attestera. Nous avons œuvré dans cette voie en investissant dans les équipements numériques. Nous devons considérer que la scolarité de nos enfants et de tous les élèves doit demeurer notre priorité. Ces bons d'achats que nous aurions aimé voir augmenter sont bien plus qu'une facilité financière, ils sont une vraie ressource d'égalité d'accès à l'éducation. Je peux témoigner que les inégalités entravent profondément l'apprentissage.

Notre volonté est de poursuivre ces actions de solidarité et de justice sociale. Même si mener à bien notre budget est un vrai numéro d'équilibriste, comme le rappelle souvent Madame La Maire.

Je voudrais aborder cette notion de « submersion », brandie ici et là, mais également au plus haut niveau de l'Etat. C'est un lexique digne des pire poncifs de l'extrême-droite. Nous étions habitués à de telle sortie avec Jean-Marie LE PEN. Cette fois c'est un chef de gouvernement qui génère ces propos de haine et de division.
En tant que professeur de lettres agrégé, il ne peut pas prétendre ne pas connaître la portée des mots et leur potentiel mortifère. Ces mots de haine portent déjà leurs effets. On ne peut que s'affliger des résultats d'un sondage qui stipule que 65 % de nos concitoyens considèrent qu'il y a trop d'étrangers en France.
Sur fond de contentieux mémoriel avec l'Algérie, attisé avec une inconscience coupable par le ministre de l'intérieur. Il réussit l'exploit de faire paraître MM VALLS et DARMANIN pour des modérés.
Ces discours qui visent a fracturer encore plus notre société ne sont là que pour masquer un mal économique et social.

Une crise encore plus importante, alors que la Gauche se perd dans des guerres internes. Il ne faut pas oublier que cette fracture au sein du Nouveau Front Populaire est principalement due au refus de reconnaître son incontestable victoire lors des élections législatives. Ce climat est le fruit d'un travail de sape de l'union de la gauche, dans le seul but de la détruire. Mais surtout d'empêcher avec le concours de Lucie CASTETS de mettre en place des politiques sociales conformes aux vœux des Français et de continuer la marche vers le progrès.

Désormais, du grand remplacement à la submersion et jusqu'au concept toujours aussi malaisant de décivilisation convoqué par Le Président en personne, il apparaît que le racisme est devenu décomplexé et assumé.

Chers collègues, ne sous-estimons pas le désarroi de millions de Français racisés ou de culture musulmane, pour qui de telles déclarations minent le vivre-ensemble.

Au vue de ce constat, pourquoi ne pas mener un projet pour développer la conscience critique des jeunes Vierzonnais ? En leur donnant les moyens et les ressources nécessaires pour qu'ils aient l'opportunité de se forger leur propre opinion en faisant preuve d'esprit critique.

Vos idées et suggestions sont les bienvenues.

Merci de votre écoute.

Monsieur Michoux

Madame la Maire,
Chers collègues,

La prudence et le sérieux n'excluent pas l'ambition et la partage. C'est avec cet état d'esprit que je souhaite m'adresser à vous ce soir, au nom du groupe des élus constitué autour de notre maire, Corinne Ollivier.

Je tiens d'abord à la remercier d'avoir, par son annonce de candidature, enclenché une dynamique d'union qui, dans la foulée de 2008, 2014 et 2020 est la seule à même à permettre des politiques publiques au service de tous, des politiques publiques qui, de nos bambins à nos aînés, font passer le bien commun avant toute autre considération.

Je tiens à lui ré-affirmer notre soutien dans le chemin qu'elle entend tracer, et je sais qu'elle le fera sans trembler, en s'appuyant sur notre diversité, les engagements de chacun, l'amour de notre ville et de notre département.

Aujourd'hui, avec le Rapport d'Orientation Budgétaire qui nous est présenté, c'est cette double affirmation de l'ambition et du sérieux que nous retrouvons.
Chacun sait que le contexte national, avec des inégalités qui s'accroissent, avec une justice sociale et une justice fiscale qui reculent, avec des risques qui pèsent sur des centaines de milliers de salariés, notamment de l'industrie, avec des services publics en souffrance, comme cela sera mis au jour lundi pour le service de soins de suite rééducation de l'hôpital, chacun sait que les choix nationaux et européens ne parviennent plus à supprimer les divisions et les haines, dont l'extrême-droite se repaît !
N'oublions pas non plus les nouveaux modes d'impérialisme des États-Unis et de la Chine, qui influent directement sur notre vie, et le respect de l'universalité de nos valeurs républicaines de Liberté d'Égalité, de Fraternité.

Dans un tel marasme, nous aurions pu espérer que la France se dote d'un budget de combat, pour protéger nos concitoyens, lutter contre cette finance internationale qui nous étouffe, dégager des recettes sur les milliardaires qui n'en ont jamais assez. Ce n'est pas ce qui a été fait, avec à la clé des secteurs qui seront impactés et les collectivités par ricochet. Quelques exemples, la baisse des crédits sur la transition écologique, alors qu'il est urgent de faire des efforts notamment sur le bâti, la suppression du pass culture collectif qui va empêcher des lycéens, des collégiens d'accéder à une offre culturelle source d'émancipation, la baisse de près de plus de 225 millions d'euros sur le budget de l'Education Nationale et j'en passe.

Les collectivités elles-mêmes seront encore une fois soumises à l'étranglement, avec pour symbole l'accroissement de la cotisation CNRACL, qui va représenter 330 000 euros de plus pour notre commune ! C'est l'équivalent de plus de 2% du produit de taxe foncière. Et avec toutes les difficultés induites, y compris peut-être un prélèvement sur les recettes, ces sont plus de 500 000 euros supplémentaires qu'il faut trouver en 2025, plutôt qu'en 2024. Par contre, nos milliardaires seront largement épargnés, on a eu peur pour eux !

Aussi, les orientations qui nous sont proposées, dans ces contraintes-là, sont plus que respectables, elles sont remarquables. Au nom de notre groupe, je tiens à remercier l'engagement des services autour de notre maire, pour leur travail.
Pas d'augmentation d'impôts, un endettement maîtrisé, des services à la population préservés, des chantiers qui dessinent l'avenir de notre ville et son bassin de vie, oui, vraiment, 2025 sera une année de consolidation et de concrétisation essentielle.

L'accent est toujours mis sur nos enfants, nos jeunes avec un effort dans leur réussite et leur émancipation. L'école élémentaire du Colombier vient après l'école maternelle, après Bodin/Zay, après le Tunnel Château, après l'école Bourgneuf, et Fay A à Villages. C'est un bel exemple de notre ténacité pour offrir petit à petit, à tous les enfants et leurs enseignants des conditions d'accueil et d'enseignement toujours meilleures.
Nous pourrions également parler du gymnase Fernand Léger, pour lequel nous demanderons au département de maintenir sa participation, des travaux sur la piscine qui permettent de maintenir cet équipement et le savoir-nager, alors que tant d'autres piscines ferment. Nous pouvons nous féliciter de l'accès à la culture avec le 100 % ateliers d'éducation artistique et culturelle, sans omettre tout le pôle enseignement supérieur qui se poursuit dans le B3, avec la communauté de communes. Enfin, le Relais Petite enfance prendra ses quartiers d'ici quelques jours, à côté de notre multi-accueil.

Et toutes ces actions sont menées avec notre souci de répondre à l'urgence climatique, dans tous les domaines de nos investissements publics. On peut souligner, à cet égard, la cuisine centrale rénovée, agrandie, modernisée, pour mieux appréhender les circuits courts et les exigences de la loi Egalim. On peut également saluer le lancement du réseau de chaleur, qui va fonctionner avec des énergies renouvelables, et évidemment la renaturation à l'œuvre dans toute la ville et dont le quartier Gare, de l'esplanade de la société française au parvis de la gare, sera l'emblème.

Enfin, si nous travaillons pour l'avenir, nous savons bien que c'est dans la force de la proximité que nous donnerons aux Vierzonnais des satisfactions et du commun. L'accroissement du budget voirie, comme la prise en compte d'une amélioration de la propreté et de la tranquillité publiques, seront très appréciés de nos concitoyens, et nous vous remercions madame la Maire pour votre écoute et votre capacité de décision sur ces sujets.

Ajoutons enfin que nous ne restons pas les bras croisés sur la santé et l'accès aux soins. Avec des pistes pour plusieurs professionnels de santé, qui font suite à l'arrivée d'une pédiatre au centre de santé de la rue du mouton, 2025 sera une année de consoliodation.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas, que c'est difficile disait Sénèque. Alors Osons, osons comme nous le faisons depuis des années, dans l'union, dans le dialogue, comme vous nous y invitez !

Monsieur Fournié

Madame La Maire,

Chers collègues,

Je voulais vous parler du contexte international et des deux blocs impérialistes . Le bloc néo-libéral avec les États-Unis, l'Argentine et le bloc autoritaire avec la Russie, l'Iran, la Chine et la Corée du Nord. Mais je crois que les résultats de la chambre d'agriculture ont plus d'importance. Le mini-séisme politique et l'arrivée de la coordination rurale prouvent que nos territoires ruraux sont en grande souffrance. Il faut que cette souffrance soit entendue localement mais aussi au niveau national. Il est urgent de développer une ambition solidaire pour ces territoires, qui se traduise dans nos politiques publiques. Aujourd'hui ces territoires sont en proie à la détresse mais aussi à une forme de radicalité, qui risque cette fois-ci de vraiment nous submerger. A cet instant, deux

chambres d'agriculture sur les six que compte la région, ont déjà basculé en faveur de la coordination rurale, et les comptages ne sont pas terminés.

Les orientations budgétaires de ce soir ne sont que des orientations, nous ne votons pas le budget. Nous parlons des grands enjeux, de nos positionnements, des enjeux financiers et des enjeux politiques ; il nous faudra continuer à construire le budget dans les semaines à venir.

Notre groupe porte trois priorités pour ce qui concerne ces orientations budgétaires.

Premièrement, la proximité :

La sécurité, c'est l'une des inquiétudes principales de nos concitoyens. Ils attendent de nous que les arrêtés soient mis en application et que les différentes forces de l'ordre y veillent.

La propreté de notre ville, de ses trottoirs et ses chemins n'est plus assurée. La police de l'environnement doit avoir les moyens de faire reculer ces incivilités anti-républicaines qui sapent la vie en société. La propreté des espaces verts, si ce n'est plus le cas avec les cimetières, il reste beaucoup d'endroits laissés proche de l'abandon. Il nous faut un plan d'actions, pour ne pas revivre ce que nous avons vécu l'été dernier.

Je crois qu'il est essentiel pour nos concitoyens de voir que leurs impôts servent leur ville, tant sur la voirie que sur les espaces verts. A ce titre, il est prévu dans le budget d'augmenter celui de la voirie.

Deuxièmement, la transition environnementale :

On ne vit plus aujourd'hui comme il y à 10 ou 20 ans. Nos politiques publiques doivent également s'adapter. Nous demanderons à ce titre un effort sur l'éclairage public, qui est vétuste.

Il faut continuer la décarbonation de la flotte de notre réseau de transport urbain et aussi la rénovation thermique de nos bâtiments publics, grâce aussi aux crédits régionaux.

Pour terminer, les solidarités :

Le maintien de nos engagements auprès des associations, qui sont le fondement de notre vie commune. Si l'on vous donne le montant total de notre engagement pour les associations, qu'il soit direct, sous forme de subventions, ou indirect sous forme de soutien matériel, vous comprendrez qu'il est extrêmement fort, certainement l'un des plus élevés du département et peut-être de la région.

La participation de la ville au budget du CCAS est considérable, mais n'oubliez pas que le CCAS a lui aussi des difficultés financières. Notre besoin de financement supplémentaire est de 300 000 € et nous avons dû procéder à des réorganisations et à des ajustements.

Les travaux d'accessibilité, enfin, ne doivent plus être une variable d'ajustement de nos budgets. Ce doit être un élément central qui réclamera aussi un effort, mais qui bénéficiera à l'inclusion des personnes en situation de handicap mais aussi aux plus âgés.

Pour terminer mon propos, je tiens à vous parler de deux sujets.

La délégation des bus. Le fait d'avoir baissé de plusieurs centaines de milliers d'euros notre participation était une erreur. Les coûts liés aux transports augmentent, le matériel évolue, les anciens bus vont devoir être remplacés, les chauffeurs demandent des augmentations de salaires, alors que leur convention collective était une des pires. Il faut voir cette délégation comme une ambition pour une ville moderne et lui donner les moyens. Cet avenant prend en compte une évolution nécessaire. Ne pensons pas que ce service coûtera moins cher dans les années à venir.

Une convention avec les cars Remi est par ailleurs en cours de préparation, pour desservir encore mieux le territoire de Vierzon.

Le logement. Nous sommes face à un vrai problème. Il y a énormément de logements inoccupés. Soit parce que ces logements sont vétustes soit parce que les propriétaires font de l'optimisation fiscale. Mais de l'autre coté de nombreuses personnes peinent à se loger. C'est un enjeu majeur pour que la ville retrouve de la population. Nous devons conduire une politique du logement ambitieuse., afin de permettre un retour et un renouveau de la population sur Vierzon, avec des classes moyennes, avec des cadres qui auront besoins de travailler.

Ce budget 2025 doit être une source d'ambitions pour la majorité.

La Maire

J'ai bien reçu votre mail, Madame Grison. Nous avons une autre proposition et j'y reviendrai dans quelques semaines, pour trouver un endroit afin de préserver la mémoire de Simone Veil.

Monsieur Latessa, je me réjouis que vous soyez en accord avec nos actions pour la planète. On intègre de plus en plus de panneaux photovoltaïques dans nos rénovations, notamment à la cuisine centrale, et je pense que cela devient incontournable.

Madame Kaoues, je partage bien évidemment tout ce qui à été dit sur la jeunesse. Nous mettons en place dans cette optique le jumelage numérique, dans les écoles. Cela permet une ouverture d'esprit et cela concours à apprendre la vivre-ensemble. Pour rappel nous avions mis en place un atelier, pendant l'exposition sur les dessins de presse, pour sensibiliser les plus jeunes sur le phénomène des fake news et sur tout le mal que peut engendrer les réseau sociaux

Je rejoins également Monsieur Fournié sur les enjeux qui assureront l'avenir de notre ville. La feuille de route est encore longue, mais notre motivation reste intacte.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

DEL25/08 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Maire

Vu la délibération n°DEL23/63 en date du 22 juin 2023, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC25/04 – BRU – Politique de la ville – Renouvellement Adhésion à l'association Alliance Villes Emploi,

- DEC25/05 – Culture - Mise à disposition de locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l'Association « Baldebo »,

- DEC25/06 – Direction Générale – Signature de convention de partenariat avec le Centre Social AJCV dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité,

- DEC25/07 – Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat culturel 2025 entre la Ville et le Conseil Régional du Centre Val de Loire – Demande de subvention,

- DEC25/008 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds européens-FEDER2127-17 Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires (ENR) Rénovation thermique des équipements scolaires– École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,

et la liste des marchés ci-dessous annexée.

DEL25/09– ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 JANVIER 2025

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025,

la transmission du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025,

qu'il convient que les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 janvier 2025.

Il y a-t-il des questions ?

Madame Grison

juste une précision il n'est pas mentionné le titre de la chanson de Jacques Brel que que je cite. Cela provient de la chanson "Orly".

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/10 – FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET DU SALON

La Maire

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Conseil municipal dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel. Ce débat s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel,

Le rapport qui est également transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, donne désormais lieu à un débat acté par une délibération spécifique qui fait l'objet d'un vote. Le formalisme relatif au contenu du rapport est précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,

1- <u>Le contexte général</u>

Pour la 1ère fois depuis l'instauration de la Vème République, la France, au 31 décembre 2024, ne dispose pas de budget pour 2025. Cela fait suite au dépôt d'une motion de censure sur le projet de loi finance 2025 du gouvernement Barnier. Ce projet de budget étant inacceptable,

Si une loi spéciale a été votée courant décembre 2024 pour assurer la continuité de l'État, celle-ci autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles,

Le budget de la Ville 2025 est construit sur une réduction drastique de la dépense publique, initiée par le Gouvernement Barnier :
- Augmentation de trois points de cotisations employeurs CNRACL sur quatre ans
- Baisse du FCTVA de 16,404% à 14,850 %
- Suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité du FCTVA
- Réduction du Fonds vert de 2,5 Milliards à 1 Milliard d'€uros
- Création d'un fonds de précaution pour les plus grandes collectivités
- Non-indexation de la DGF sur l'inflation, pour rappel, depuis 10 ans en €uros constants ce sont plus de 15 millions que la Ville de Vierzon a perdu.
- Revalorisation des bases fiscales de 1,7 %.

Le Gouvernement Bayrou reprend la discussion budgétaire à partir du vote en 1ère lecture du Sénat, avant la censure. Suite à sa déclaration de politique générale, il entend ramener l'effort des collectivités territoriales de 5 milliards d'€uros à 2,2 milliards d'€uros, en ne retenant pas la baisse du FCTVA, en supprimant le fonds de précaution mais en créant la création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Amendement Sautarel),

Comme le soulignait le bureau de l'association des Maires de France « c'est de nouveau sur les épaules des Maires, derniers élus ayant la confiance de la majorité des Français, que repose la charge de maintenir la pérennité des services publics du quotidien »,

Aujourd'hui, alors que la Ville de Vierzon, comme l'ensemble des collectivités, est appelée plus que jamais à répondre à l'urgence écologique, sociale et démocratique, les mesures imposées sans concertation par le gouvernement vont frapper les comptes des collectivités,
que faire porter la responsabilité du dérapage historique des comptes publics à l'échelle nationale aux collectivités locales est non seulement faux, mais injuste : contrairement à l'Etat, les

collectivités doivent présenter des budgets en équilibre - elles ne peuvent pas voter un budget en déficit ou financer leur fonctionnement par l'emprunt – et leur dette n'a pas varié depuis 40 ans,

Les conséquences de ce projet de budget de l'Etat se fera sentir sur la réfraction de l'autofinancement et donc de l'investissement total, ainsi que sur la participation des cofinanceurs que sont l'intercommunalité, le Département et la Région dans les projets de la ville de Vierzon,

Pourtant, à Vierzon, de nombreux projets structurants pour le territoire et permettant d'améliorer le quotidien des habitants ont été lancés depuis 2020,

C'est donc dans un contexte extrêmement contraint que le budget 2025 sera construit, avec des dépenses de fonctionnement maitrisées permettant pour autant de poursuivre l'effort d'investissement réalisé depuis 2020. Faire fonctionner des services publics essentiels pour les vierzonnais, apporter des solutions en matière de solidarités, de logement, de santé, d'éducation… restent la priorité de l'équipe municipale,

2 – Budget Ville 2025

Il est important de rappeler que les dépenses d'investissement des collectivités sont un facteur essentiel du développement des territoires. Les collectivités sont les premiers investisseurs publics avec un impact direct sur l'économie locale et l'emploi. Dans tous ces programmes de construction ou de réhabilitation la collectivité fait travailler des entreprises et artisans locaux,

2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal pour 2025 devraient être de 4,87 millions d'€uros auxquels se rajouteront les restes à réaliser, dont le montant est variable suivant les années, mais qui devrait avoisiner les 1,2 millions d'€uros. Le recours maximal à l'emprunt est fixé à 1,5 M€. Les financements des partenaires sont mobilisables au travers de contrats pluri-annuels mais aussi de démarches constantes et répétées notamment avec l'État, la DSIL, le fonds vert et au travers de ses diverses composantes et tous les partenaires institutionnels, tels que la Région, le Département mais aussi la Caisse d'allocations familiales notamment,

2-1-1 Les dépenses d'investissement liées au programme de renouvellement urbain et opération Cœur de Ville

Un avenant de ce programme de renouvellement a permis de faire valider les aménagements publics du Clos du Roy concomitant aux équipements publics et à la rénovation des logements sociaux. En 2023, une première opération de ces aménagements publics consistait à réaliser un City stade et une aire de fitness à proximité de l'école Bodin-Zay dont les financements ont été assurés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbain (ANRU), l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Région Centre Val de Loire et la ville de Vierzon,

Les aménagements publics du Clos du Roy se poursuivent en 2025, financés pour partie par l'ANRU,

En 2025, le programme Action Cœur de Ville se poursuit au travers d'un avenant sur les aménagements du quartier gare. Une autorisation de programme est ouverte afin de lancer les aménagements autour de la gare pour en faire un pôle d'échanges multimodal ; du fonds vert, FNADT et le Conseil Régional ont été sollicités pour le financement,

Ce projet doit nous permettre de répondre au changement climatique et la promotion de la sobriété énergétique et foncière (lutte contre l'étalement urbain, renaturation, rénovation, traitement des friches…). En effet, la densification autour des gares et des réseaux ferroviaires est essentielle pour bâtir une ville renouvelée sur elle-même, moins consommatrice d'espace et mieux

organisée autour des axes structurants de transports collectifs. La densification des abords des gares doit ainsi s'appuyer sur une politique volontariste et coordonnées de mobilité multimodale et d'aménagements durables,

La Ville envisage également de reprendre l'agrandissement du musée de Vierzon (une AP/CP sera ouverte en 2025),

2-1-2 Les opérations menées dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, les équipements sportifs, l'agenda d'accessibilité et les autres investissements

a) La rénovation thermique des écoles

C'est un plan d'ensemble de rénovation thermique des bâtiments scolaires que la ville a engagé et poursuit. Nombre de réalisations de qualité ont déjà eu lieu, pour le bien être des utilisateurs et la réduction du volume de consommation d'énergie. Nous pouvons citer Fay B, l'école de Bourgneuf, la restructuration et extension de l'école du Tunnel Château, celle des écoles Zay Haut, Zay Bas et Bodin et l'école maternelle du Colombier. Le programme se poursuit avec l'école élémentaire du Colombier. La ville s'appuie pour cela sur les partenariats financiers noués avec L'État, le Département du Cher et la Région Centre Val de Loire et l'Europe,

Réhabiliter une école est une décision forte qui engage l'avenir. L'école offre aux enfants l'opportunité d'acquérir le sens des valeurs républicaines et humanistes, les savoirs essentiels, afin de leur permettre de construire leur avenir personnel et professionnel. C'est l'apprentissage de la diversité, le lieu où l'on apprend l'esprit de partage qui est au cœur de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale. Cette école c'est enfin le maintien d'un service public de qualité et de proximité au cœur de ce quartier,

b) Les équipements sportifs

Initiée en 2022, la réhabilitation du gymnase Camus s'est achevée en 2023. Cette réalisation est également le fruit de partenariats multiples et qui se renouvelle avec l'État au travers de la DSIL et du fonds vert mais aussi le département du Cher pour cet équipement dédié également aux collégiens,

En 2024, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger a débuté et se poursuit sur 2025. Les partenaires financiers associés au projet sont l'État, le Département, le fonds vert et la Communauté de Communes. Si l'annonce du Département du Cher de ne pas pouvoir verser la totalité des crédits de paiement sur cette opération se confirme, seule la réhabilitation extérieure et le chauffage seront réalisés sur l'année 2025, la fin de l'opération se fera sur 2026,

Le confortement des piliers de la piscine débutés en 2024 se poursuivra en 2025,

c) L'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

Un diagnostic a été réalisé sur 79 bâtiments municipaux. Il indique que leur mise en accessibilité nécessiterait globalement 1,7 M€ de travaux pouvant s'échelonner sur au moins 9 ans. Les premiers travaux qui ont été lancés en 2018, se poursuivront pour une nouvelle tranche de 100 000 € de travaux subventionnés par l'Etat,

d) Autres investissements

La Ville de Vierzon poursuit son plan de renaturation d'espaces publics dans le cadre du projet « La nature au cœur de Vierzon » avec la plantation d'arbres et d'arbustes d'ici la fin de mandat. La Région et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne soutiennent la ville dans cette démarche,

Les investissements en matière de travaux de réfection de la voirie et des bâtiments communaux constituent également une priorité renouvelée pour la ville et se poursuivent,

Sur les opérations de voirie, la Ville envisage d'augmenter le montant des investissements pour arriver à 1,1 M€ contre 600 000 € l'année passée notamment avec le soutien de la Communauté de Communes « Vierzon Sologne Berry » au travers un fonds de concours,

que, par ailleurs, un budget participatif à construire avec les vierzonnais sera à nouveau intégré à hauteur de 50 000 euros,

2-2 Les recettes d'investissement

a) Les subventions

La dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL) sera à nouveau sollicitée. Parmi, les opérations accompagnées, depuis la création de ce fonds, on peut citer l'aménagement de la place Jacques Brel, la réhabilitation de l'ancienne poste, la rénovation thermique des écoles Bourgneuf, Zay Haut, Zay Bas et Bodin, le gymnase Albert Camus, la transformation de l'école du Tunnel Château, la restructuration de la médiathèque, les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics, l'aménagement d'un tiers lieu en centre-ville, la rénovation du pont Molière, les équipements numériques dans les écoles, la rénovation thermique de la maternelle du Colombier, du stade Brouhot,

En 2025, la DSIL sera notamment demandée pour la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier et les travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics,

L'État soutient également les projets de notre territoire à travers l'ANRU avec l'ingénierie du NPRU et l'aménagement des espaces publics du Clos du Roy, mais aussi le fonds vert avec le projet Action Cœur de Ville 2 « place de la Gare », la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger et le projet de la maison Jimmy Agard rue Armand Brunet,

Un nouveau contrat de territoire avec le Conseil Départemental du cher a été signé ; il couvre les années 2023 à 2026 pour un montant de 1,6 M€ ; il financera pour partie, la réhabilitation du gymnase Fernand Léger et les rénovations thermiques de l'école élémentaire Colombier. Le Département a prévenu qu'aucune subvention ne sera versée en 2025,

Le contrat Régional de Solidarité Territoriale soutient, pour la part régionale, le projet de renouvellement urbain qui fait partie intégrante des thématiques prioritaires, dont les travaux du parvis de la gare et la rénovation thermique de l'école élémentaire du Colombier,

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à percevoir en 2025, en proportion des dépenses d'investissement de 2024 devrait avoisiner 1,1 M€ ; les dépenses d'investissements ont été maintenues à un bon niveau en 2024,

b) Le recours à l'emprunt

La Ville a souscrit 2,3 M€ d'emprunts pour ses investissements de l'année 2024,

Le volume de prêt pour l'année 2025 devrait nécessiter le montant de 1,5 M€. Le remboursement du capital devrait se situer à 2,093 M€,

Au 31 décembre 2024, la part de la Banque des territoires représente 53 % de l'encours. Cet établissement accompagne la ville dans ses financements d'infrastructures des quartiers prioritaires à des taux bas et sur de très longues durées. Un réaménagement de la dette globale a été signé en 2024 pour une mise en place en 2025,

La part de la Caisse d'épargne s'élève à 13 %, la Société générale à 9 %, le Crédit Agricole à 5 %, celle de la Banque Postale et de la SFIL à 7 %,

Le risque de taux est équilibré avec 31 % de dette à taux fixe, 47 % en variable indexé sur le livret A, 22 % en variable,

Cette exposition permet de bénéficier d'un taux d'intérêt moyen de 3,19 % et une charge de la dette faible même si elle est en augmentation en liaison avec le marché et l'augmentation des taux. Le taux moyen à payer en 2024 est estimé à 3,42%. La durée de vie résiduelle est de 14,4 ans,

L'encours de la dette par habitant sera de 1 277 euros au 14 janvier 2025. Pour les données de comparaison de la strate, ce sont celles de 2023, soit 1 236 € à Vierzon et 976 € pour la moyenne de la strate. L'annuité de la dette à Vierzon en 2023 est de 121 euros par habitant et 126 euros pour la moyenne de la strate. (source : comptes individuels des collectivités 2023 – impôts.gouv.fr),

c) Les cessions

En 2024, les cessions du site ex LFM à Monsieur Eddy Ringenbach pour 93 996 € et la Maison de Célestin à la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry pour 200 000 € ont été finalisées,

En 2025, il sera envisagé de céder les biens dont la collectivité n'aura plus l'usage pour le fonctionnement du service public local ou qu'elle détient dans son patrimoine privé. Ces cessions sont estimées à 0,2 M€,

d) Les amendes des polices et la taxe d'aménagement

En 2023 et 2024, elles ont représenté respectivement 198 327 € et 188 223 €,
qu'en 2025, la Ville prévoit une stabilité,

e) L'autofinancement

Pendant plusieurs années successives, la ville a amélioré très significativement sa capacité d'autofinancement,

Cette amélioration résulte de la maîtrise constante et rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec une réalisation des recettes de fonctionnement en corrélation au plus juste des prévisions. Malgré une hausse importante des dépenses de fonctionnement contraintes (énergies, carburants, alimentation …), la vigilance reste plus que jamais d'actualité,

Au 1er janvier 2025, le service de l'eau est transféré à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. De ce fait, les Résultats d'investissement sont intégrés au budget primitif de la Ville, à savoir 1 104 083,09 €,

Le résultat d'investissement du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est également intégré au budget primitif 2025 de la Ville suite à la vente de l'ensemble des terrains et de la clôture du budget annexe, le résultat s'élève à 4 195,97 €,

2-3 les recettes de fonctionnement

a) La fiscalité

Le budget 2025 sera élaboré avec une évolution des bases de 1,7 % telle que le prévoit l'État,

A ce stade, il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de fiscalité,

Par ailleurs, dans la perspective budgétaire 2025, la Ville projette la reconduction des allocations compensatrices,

b) L'attribution de compensation

En 2025, comme depuis 2019, l'attribution de compensation est prévue pour un montant de 7 130 774 €,

Les dernières modifications de compétences sont intervenues en 2018. Ainsi les différents transferts modifient à la baisse le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune, en fonction de la fiscalité professionnelle perçue par l'établissement de coopération intercommunale, en lieu et place de la commune d'origine,

c) Les dotations de l'État

En refusant d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation et en limitant la progression de ses concours financiers, soit un niveau très en-deçà de l'inflation, l'État diminue de fait son soutien financier aux collectivités tout en lui enlevant peu à peu toute autonomie fiscale. En euros constants sur une dizaine d'années, ce sont plus de 15 millions € que la Ville a perdu,

La DGF sera inscrite pour 3 880 000 € dans l'attente de la répartition précise pour 2025,

Il en va de même pour la dotation de solidarité urbaine qui sera légèrement réévaluée à 1 749 000 €,

En 2024, l'ensemble intercommunal, composé des communes membres et la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, est contributeur et bénéficiaire au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cette architecture est reconduite pour la préparation budgétaire prochaine avec le même niveau de ressources nettes soit 312 620 €,

d) Autres recettes

Les prévisions pour les autres principales recettes de fonctionnement sont constituées par le versement mobilité, la taxe électricité et les droits de mutations évalués aux plus près des réalisations au cours de l'année écoulée,

Les produits des services contribuent à environ 3,15 M€ des recettes de fonctionnement et les divers remboursements de frais (techniques, administratifs et de personnel) à 0,8 M€, dus pour l'essentiel par la communauté de communes,

Le budget 2025 sera à nouveau construit avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 avant l'adoption du compte administratif,

Au 1er janvier 2025, le service de l'eau est transféré à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. De ce fait, les Résultats de fonctionnement sont intégrés au budget primitif de la Ville, à savoir 36 417,33 €,

Le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Colombier-Sellier est également intégré au budget primitif 2025 de la Ville suite à la vente de l'ensemble des terrains et de la clôture du budget annexe ; le résultat s'élève à 64 812,14 €,

2-4 les dépenses de fonctionnement

La tendance générale depuis plusieurs années, est un budget de fonctionnement en grande stabilité, voire en baisse et cela en lien direct avec les ressources contraintes. Les dépenses à caractère général ont augmenté par une inflation à hauteur de 0,9%. L'État a refusé d'indexer les dotations sur le montant de l'inflation. Les efforts produits par la collectivité permettent à ce jour de maintenir l'ensemble des services locaux,

Les dépenses d'énergie 2023 s'élèvent à 2 120 000 € et en 2024 à 1 485 000 € ; elles sont estimées pour 2025 à 1 834 000 €,

Les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public se sont élevées à 268 000 € pour 2023 et 254 000 € pour 2024, sachant que des décisions ont été prises pour réduire ces dépenses comme l'extinction de l'éclairage public depuis juin 2022, elles sont prévues à hauteur de 288 000 € pour 2025,

Autre poste qui augmente sensiblement compte tenu de l'inflation c'est le budget alimentation, à savoir 697 000 € pour 2023, 858 000 € pour 2024 ; elles sont estimées pour 2025 à 850 000 €,

Pour les ressources humaines, ce budget est le premier poste du budget de fonctionnement avec une dépense estimée à 23 876 000 €. Il prend en compte l'augmentation de trois points de cotisations employeurs CNRACL,

Les départs en retraite pour l'essentiel, ne sont pas remplacés. Les organisations évoluent et sont revues de manière à conserver les effectifs nécessaires sur les activités en lien avec l'enfant mais également les interventions notamment de prévention et propreté urbaine.
Ces dépenses de personnel sont en baisse par rapport à 2024 (- 2,4%),

Par ailleurs, la ville de Vierzon a toujours porté une vigilance particulière à réduire, autant que possible l'emploi précaire, en intégrant et titularisant des agents, afin de permettre un déroulement de carrière. Les agents de la fonction publique territoriale contribuent au maintien de l'ensemble des services publics de proximité indispensables à l'ensemble de la population et au dynamisme de notre territoire. Ils ne peuvent être des boucs émissaires et tenus pour responsable de la dette de l'état,

La subvention d'équilibre pour le CCAS est maintenue à 1 750 000 €,

L'aide à la scolarité mise en place en 2019 pour les élèves de la maternelle au lycée sera reconduite sur les mêmes bases, 30 euros pour les élèves du 1er degré et 50 euros pour les élèves du second degré,

Les mesures de soutien aux commerces locaux seront poursuivies via les aides aux loyers,

La nouvelle Délégation de Service Public transports permet une diminution de la compensation, à savoir 2 090 000 € contre 2 190 000 €,

les mesures d'accompagnement aux clubs sportifs et associations seront maintenues à un niveau équivalent,

Les cotisations d'assurance pour la garantie dommages aux biens ont subis une forte augmentation, soit + 91 300 €,

La part des dépenses contraintes reste très conséquente et en très forte hausse. Ces facteurs exogènes risquent à nouveau de mettre à mal l'architecture d'un budget où la volonté est de préserver un véritable service public de proximité,

3 – <u>Budget annexe du Théâtre Mac-Nab</u>

Le Théâtre Mac-Nab a une notoriété bien assise dans la région et au-delà avec une scène qui participe à la promotion de talents régionaux et nationaux d'horizons artistiques variés comme le théâtre, la danse, l'humour ou le chant. Le Mac-Nab soutient également les talents de notre territoire qu'il accueille en résidence. La saison du théâtre regroupe les spectacles in situ, les Estivales du canal et le soutien pour la 4ème année au Festival du film de demain,

La subvention d'équilibre similaire est projetée en reconduction soit 435 100 €,

Aucun emprunt n'est envisagé sur ce budget annexe pour 2025. Le remboursement du capital de la dette est de 23 000 €,

Le budget 2025 sera construit avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 avant l'adoption du compte administratif,

4 – <u>Budget annexe Foire et Salons</u>

La Foire-exposition est un événement régional d'importance et une opportunité pour les commerçants de promouvoir leur savoir-faire auprès du public Vierzonnais et des alentours,

La subvention d'équilibre similaire est projetée en reconduction soit 50 511 €,

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement sera stable par rapport aux années précédentes,

Le remboursement du capital de la dette est de 2 570 €, financé par les amortissements. Aucun emprunt n'est envisagé sur ce budget annexe pour 2025,

Le budget 2025 sera construit avec la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 avant l'adoption du compte administratif,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de débattre sur le rapport sur les orientations budgétaire 2025 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la Foire et du Salons,

- de procéder à un vote.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Latessa

Pour revenir sur les paroles de Madame Grison, les recettes venant de Réavie seront équilibrées par les dépenses, ce n'est qu'un transfert.

Madame La Maire

En effet

Monsieur Latessa

Les Estivales du Canal vont elles être maintenues ? Les prix explosent, notamment ceux des artistes. Je pense que ce festival offre un rayonnement à notre ville. C'est à mettre à votre actif. Il est essentiel de le maintenir avec un haut niveau de qualité.

Madame Chauvet

Le budget des Estivales du Canal fait partie du budget du Mac-Nab. Ce budget, fruit d'une bonne gestion, est équilibré. Il ne devrait pas y avoir de soucis. Ce n'est pas les coûts des artistes qui explosent, mais plutot ceux de la logistique autour. Le gardiennage nous coûte tres cher. Alors, même si le budget reste identique, cela demande une attention particulière.
Mais soyez rassuré, il y aura bien cette année trois week-end consacrés à ce festival.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

5 abstentions : *Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/11 –FINANCES – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE D'UN MONTANT DE 250 000 €

La Maire

Vu l'article L5214-16 V du Code général des collectivités territoriales permet la création de fonds de concours versés entre la Communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Ces fonds de concours peuvent être créés après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

La Ville inscrit chaque année au budget primitif un montant d'environ 600 000 € HT pour réalisation de travaux de voirie,

La Ville et la Communauté de communes souhaitent mettre en place un fonds de concours aux fins de financement par la Communauté de communes d'une partie desdits travaux, au profit de la Ville,

Par simplification, ce fonds de concours doit porter sur un montant total de 500 000 € HT ; que conformément aux dispositions précitées, la participation de la Communauté de communes ne peut excéder 50 % de cette somme soit un montant de 250 000 € HT,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'un fonds de concours d'un montant de 250 000 € HT pour la réalisation de travaux de voirie.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Desnoues

Quel seront les travaux effectués ?

La Maire

C'est encore à l'étude.

Monsieur desnoues

il me semble qu'un kilomètre de voirie coûte 800 000 euros, donc là, ça ne concernerait que 500 mètres !

La Maire

Tout dépend de la nature des travaux.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/12 –FINANCES – FRANCE LOIRE – GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SITUÉ RUE BERNARD DUMONT – LE CLOS HÉRY – TRANCHE 1 – PARC SOCIAL PUBLIC

La Maire

La Ville de Vierzon a été sollicitée par courrier du 10 janvier 2025 pour l'octroi d'une garantie partielle d'emprunt (50%) concernant l'opération de construction de 24 logements situés rue Bernard Dumont à Vierzon – Le Clos Héry tranche 1 parc social public.

Dans le cadre des actions de prospection foncière sur la Commune de Vierzon, France Loire a identifié un terrain idéalement placé afin de développer un projet multi-habitats à proximité immédiate des commerces, des services et des transports en commun. France Loire a fait l'acquisition de ce terrain en 2021 afin de développer un projet de construction décomposé en 3 tranches successives correspondant à 3 types d'habitats différents :
- Une résidence collective intergénérationnelle (bâtiment R+1) de 24 logements types 2 et 3 à destination de personnes à mobilité réduite ou seniors en RDC et jeunes actifs ou familles « mono parentale » aux étages avec une programmation 2020,
- 25 logements individuels en béguinage, de types 2 et 3 à destination des seniors avec une programmation 2022 et une salle commune,
- 12 pavillons de type 4 à destination de familles avec enfants.

En conséquence, il est proposé :

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

DELIBERE

Article 1 : Garantie d'emprunt à 50 %

L'assemblée délibérante de la Commune de Vierzon accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 336 060,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 167648 constitué de 5 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 668 030,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire ou son représentant à apporter la garantie selon les conditions et modalités sus exposées.

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Latessa

Si certains rêvent d'une vue sur la marina, ici il y aura une vu sur les quais. Mais les quais de chargement d'Intermarché !

La Maire

Je veux bien concéder que la vue n'est pas ce qui se fait de mieux, mais j'espère qu'il y aura ensuite un programme de végétalisation pour cacher en partie ces fameux quais. On est en cœur de ville, et ce peut être aussi un avantage pour les futurs résidents d'avoir une proximité pour aller faire leurs courses.

Monsieur Desnoues

France Loire fait des logements sociaux, cela ne correspond pas aux dires de Monsieur Fournié, on ne ne vas pas y mettre des cadres !

La Maire

Vous n'avez pas bien écouté ...

Monsieur Michoux

On peut en débattre longtemps, mais 24 logements sociaux neufs on en a bien besoin. En sachant que ce n'est que la première partie. Alors oui, on peut trouver des griefs à la situation géographique, mais il y a aussi des avantages, la proximité du commerce notamment. Mais surtout on se trouve dans un quartier, où il n'y a pas beaucoup de logements de ce type, alors c'est bien d'équilibrer.

Monsieur Fournié

Ne pas laisser les personnes âgées isolées est une priorité. Bientôt verra le jour un nouveau service développé conjointement par France Loire et le CCAS en centre ville. Il aura pour mission d'accompagner les résidents âgées dans les résidences qui existent déjà.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/13 – PLACE ET MARCHÉS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – VIERZON – SOLOGNE - BERRY

Rapporteur : Jill GAUCHER

Depuis 2018, la commune verse au syndicat des commerçants de marchés Cher-Indre en Berry une subvention pour la promotion des marchés de Vierzon,

Cette subvention représente 10 % des sommes encaissées au titre des droits de places et marchés, soit environ 3000 € chaque année,

Afin d'assurer la promotion et l'animation des marchés vierzonnais, il est désormais proposé de se tourner vers l'OCAVSB pour assurer cette mission,

Il est proposé au Conseil municipal :

D'attribuer à l'OCAVSB une subvention égale à 10 % du montant des recettes des droits de places et marchés, afin d'assurer l'animation commerciale et la promotion des marchés de Vierzon.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote .

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/14 – SERVICES AU PUBLIC – AVENANT N°1 À LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE À L'EXPLOITATION ET AU FINANCEMENT DE LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE (CIM) EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (JV MALIN)

Rapporteur : Jill GAUCHER

Par délibération n° DEL21/180 du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021, le Conseil municipal autorisait le maire à signer la nouvelle convention avec la Région et les partenaires pour l'organisation et la gouvernance de la plateforme JV Malin, son fonctionnement et les flux financiers induits,

Le présent avenant concerne l'intégration d'un service supplémentaire, à savoir un portail de vente multi-billétique, ainsi que l'inclusion de nouveaux partenaires,

Le présent avenant est sans incidence sur la participation financière de Vierzon,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la maire à signer l'avenant.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote .

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/15 – SERVICES AU PUBLIC – MODIFICATION N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Vu les articles L.3135-1, R.3135-1 à R3135-9 du Code de la commande publique,

Vu la convention de délégation de service public n°2024-082 pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics, notifiée le 8 août 2024, prenant effet le 1er septembre 2024 pour une durée de 8 ans,

La présente modification ne change pas substantiellement le contrat, au sens de l'article R.3135-7 du Code de la commande publique, en ce qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale dudit contrat, ni n'étend considérablement son champ d'application, qu'elle ne contient pas de clauses qui, si elles avaient figuré dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage de participants, et qu'elle n'a pas pour effet de remplacer le concessionnaire,

L'offre de service est améliorée sur la ligne E, par rapport à l'offre initiale, avec une hausse de 18 924 km parcourus annuellement, aux heures scolaires, ce qui permet d'améliorer l'offre en TAD sur ces mêmes créneaux,

Le recours à la sous-traitance permet d'assurer la continuité du service à un coût inférieur pour le délégant,

L'offre de transport à la demande est améliorée par la mise en service de 3 véhicules de 22 places et de 2 véhicules de 9 places, au lieu de 5 véhicules de 9 places,

Certains coûts RH ont dû être réévalués après consultation, notamment en raison de modifications opérés par l'ancien délégataire,

L'indice INSEE n°010535580 (« Réparation et entretien d'autres équipements de transport ») n'est plus publié et qu'il convient de le remplacer pour permettre la révision annuelle du forfait de charges,

Vu le montant annuel moyen du forfait de charges dû au délégataire, soit 1 929 290 € HT,

Vu le montant annuel moyen de la modification, soit 132 960 € HT,

Vu le montant annuel moyen de la sous-traitance, soit 205 210 € HT,

Avec cette modification, le montant annuel moyen de la DSP s'élèvera 2 062 250 € HT, contre près de 2 300 000 € HT pour les douze derniers mois d'exécution de l'ancienne DSP,

Le montant de la modification dépasse les 5 % du montant de la DSP, mais reste inférieur à 10 %, pour s'établir à 6,89 %,

Vu l'avis de la commission « services publics, services au public et sécurité » du 24 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public, réunie le 24 janvier 2025, afin d'émettre un avis sur les projets de modification entraînant une augmentation supérieure à 5 % du montant initial de la DSP, conformément à l'article L1411-6 du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbain,

- d'autoriser la Maire à signer la modification n°1.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Godard

Je suis surpris des manquements du cabinet que nous avons engagé pour aider à mettre en place cette délégation. Il y a beaucoup d'ajustements !

Madame la Maire

La faute est à la RATP. Les retours sur le service délivré sont plutôt positifs. Il est en place depuis 5 mois, on a fait beaucoup de modifications sur la prestation de départ. Un comité d'usagers a été mis en place pour avoir des retours. Certes au début on à eu des réclamations, comme peut en attester Laurent JACHETTA. Aujourd'hui il y en a beaucoup moins. Tout n'est peut être pas parfait, il est difficile de répondre à toutes les demandes sur du transport urbain, par essence collectif. Tous les changements d'habitude nécessitent un temps d'adaptation pour les usagers. Il est important à ce titre de stabiliser l'offre et de laisser du temps.

Madame Gaucher

On travaille toujours sur le sujet. Il y eu des réunions avec REMI pour voir les mutualisations potentielles. Les horaires ont été récemment adaptés, notamment pour les scolaires. Ce sont des transports collectifs, pas des taxis.

Monsieur Fournié

Il y a des services qui s'adaptent. Notamment un service dédié aux personnes âgées, pour aller faire des courses ou pour des rendez-vous médicaux, le TRAMS qui ne désemplit pas.

Monsieur René

Pourquoi avons-nous remplacé des bus 9 places par des bus 22 places ?

Madame Gaucher

Parce que le transport à la demande n'était pas pleinement satisfait avec des bus de 9 places.

Monsieur Desnoues

Lors de la préparation de ce nouveau service, nous avions demandé à participer aux commissions, ce qui nous a été refusé et l'on voit que le nouveau contrat présente des failles qui auraient pu être évitées. On devait globalement faire des économies avec ce nouveau service. Résultat, avec tous les ajustements, on aboutit à un service qui ne coûte pas moins cher et l'on nous parle maintenant d'investir à l'avenir et de contractualiser avec Remi ! A-t-on une fréquentation supplémentaire ? Les cars REMI vont aider, c'est une bonne chose. Mais quel montant la Région va-t-elle facturer à la ville pour ce service ? Donc au final, cette délégation de services publics va coûter plus cher !

La Maire

Actuellement ce n'est pas le cas. On est encore en dessous, le reste à charge est passé de 1,1 M à 800 000 €.

Monsieur Fournié

Ce que facture la région pour la desserte locale par les cars REMI n'est pas dans ces proportions financières.
L'objectif n'est pas de faire des économies mais d'apporter un service adéquat aux Vierzonnais. L'objectif est d'avoir plus de monde, afin de réduire l'utilisation de la voiture.

La Maire

Sur la fréquentation, il y a des chiffres mais qui ne sont pas significatifs pour le moment. Il faut stabiliser l'offre et on verra ensuite. Il faudra mieux communiquer, pour attirer de nouveaux usagers.

Monsieurs Desnoues

Les changements demandent du temps, je suis d'accord. Mais actuellement avec les chiffres que nous possédons peut on parler de succès ? Quand j'entends Monsieur Fournié dire que ce n'est pas une question d'argent, je m'interroge.

Monsieur Fournié

On est élu pour faire des choix. Le transport urbain est un choix.

Monsieur Dumon

C'est une inégalité au niveau national. Nous ne bénéficions pas du versement mobilité dans les mêmes mesures que d'autres bassins de vie, parce qu'on n'est pas dans la bonne strate de population. Il faut dépasser les 50 000 habitants pour avoir un versement mobilité plus important, avec donc un reste à charge inférieur.

Monsieur Fournié

La principale inégalité, ce sont les régions métropolitaines, hors Ile-de-France, qui n'ont pas le droit de lever un versement mobilité.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote .

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Pascal LATESSA.*

4 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

2 voix Contre : *Laurent DESNOUES, Mary-Claude GRISON.*

2 abstentions : *Thibault LHONNEUR, Yann GODARD.*

1 abstention par mandat :*Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/16 – SERVICES PUBLICS – REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Une précédente convention passée entre la Ville et le CCAS par délibération n°DEL23/199 du Conseil municipal en date du 13 décembre 2023 a permis de fixer jusqu'au 31 décembre 2024 les conditions d'organisation et de gestion de cette activité municipale,

Pour l'année 2025, il est convenu de reconduire cet accord afin de permettre la continuité de ces prestations fournies au CCAS au bénéfice de ses différentes structures : l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer, le service de portage de repas à domicile et le service animation,

Le prix des repas proposé par nature de prestations tient compte du montant des denrées alimentaires nécessaires à la réalisation de chacune d'elles et du coût moyen par repas de la restauration municipale, à savoir :

- 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile
- 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat
- sur devis pour les repas améliorés ou prestations exceptionnelles demandés par l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, le service de portage à domicile
- sur devis, pour les repas "exceptionnels" servis dans le cadre des animations du CCAS

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à partir du 1er janvier 2025 soit jusqu'au 31 décembre 2025,

La Ville adressera au CCAS les factures mensuelles correspondant aux prestations fournies,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de maintenir les tarifs comme suit :

- 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile
- 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat, l'accueil de jour Alzheimer et les agents de l'E.H.P.A.D. Ambroise Croizat

étant précisé que pour les repas améliorés et exceptionnels, le prix sera fixé par devis

- d'approuver la convention de prestations à intervenir entre la Ville et le CCAS pour en préciser les conditions d'organisation et de gestion (ci-jointe),

- d'autoriser la maire à signer ladite convention et tout acte y afférent,

- d'imputer la recette sur le budget de la ville compte utilisateur RESTAU SELF.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/17 – FONCIER – ACQUISITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – IMMEUBLE 14 RUE ARMAND BRUNET (PARCELLE CV 222)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry s'est rendue propriétaire d'un ensemble immobilier situé 14 rue Armand Brunet, cadastré CV 222, d'une superficie totale de 281 m², par un acte notarié en date du 6 décembre 2023,

Cette acquisition s'est opérée conformément à la décision du Président n° DP23/105 du 26 juillet 2023, et suite à l'exercice de son droit de préemption, au prix de 45 000 € (auxquels s'ajoutent 5 000 € de commission d'agence),

L'immeuble se situe dans le périmètre du programme national Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation du Territoire, visant à poursuivre la politique locale de l'habitat et promouvoir l'accueil d'activités économiques,

L'acquisition par la commune de cet ensemble immobilier auprès de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry est apparue nécessaire au regard des projets d'aménagement du secteur que la commune prévoit de mettre en œuvre,

L'état de dégradation de l'immeuble imposerait un montant de travaux sans commune mesure avec le budget alloué à l'opération, et que, par conséquent, il sera procédé à sa démolition,

Les parties ont convenu d'une cession au prix de 51 797 €, correspondant à la somme totale engagée par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour l'acquisition du bien,

La commune n'est pas soumise à la TVA pour cette opération,

Les parties ont convenu de procéder au transfert de propriété par un acte administratif reçu et authentifié par la Maire de Vierzon, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, foncier, travaux, PRU et patrimoine en date du 16 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry l'ensemble immobilier situé 14 rue Armand Brunet, à Vierzon, cadastré CV n° 222, d'une superficie totale de 281 m², pour la somme de 45 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), à laquelle s'ajoutent la commission d'agence d'un montant de 5 000 € , et les frais de notaires (1 797 €) payés par la Communauté de Communes, soit un montant total de 51 797 €,

- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,

- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Latessa

Est ce que le but est toujours la destruction ?

Monsieur Michoux

Oui cela reste d'actualité

Madame la Maire

Je vous propose de de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/18 – FONCIER – ACQUISITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – ENSEMBLE IMMOBILIER 37 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE (PARCELLE DM 186 – LOTS 15 ET 20)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry s'est rendue propriétaire de 2 lots, n° 15 et 20, dans l'ensemble immobilier en copropriété sis 37 avenue de la République, cadastré DM 186 (d'une superficie respective de 129.80 m² et 130 m²), par un acte notarié en date du 12 novembre 2024,

Cette acquisition s'est opérée conformément à la décision du Président n° DP24/111 du 18 septembre 2024, et suite à l'exercice de son droit de préemption, au prix de 30 000 € (auxquels s'ajoutent 5 000 € de commission d'agence), l'immeuble se situant dans le périmètre du programme national Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation du Territoire, visant à poursuivre la politique locale de l'habitat et promouvoir l'accueil d'activités économiques,

La commune est déjà propriétaire de 13 lots sur les 17 que compte la copropriété, ceux-ci constituant, avec la parcelle voisine DM 187, l'emprise du théâtre Mac Nab, il est apparu opportun que celle-ci acquière ces 2 lots en vue de compléter l'unité foncière affectée au théâtre,

Les parties ont convenu d'une cession au prix de 36 461 €, correspondant à la somme totale engagée par la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry pour l'acquisition du bien,

La commune n'est pas soumise à la TVA pour cette opération,

Les parties ont convenu de procéder au transfert de propriété par un acte administratif reçu et authentifié par la Maire de Vierzon, conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, foncier, travaux, PRU et patrimoine en date du 16 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'acquérir de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, dans l'ensemble immobilier sis 37 avenue de la République, à Vierzon, cadastré DM n° 186, les lots n° 15 et 20, d'une superficie respective de 129.80 m² (représentant 140/1000° de la propriété du sol et des parties communes) et 130 m² (représentant 141/1000° de la propriété du sol et des parties communes), pour un montant de 30 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), auquel s'ajoutent la commission d'agence, d'un montant de 5 000 €, et les frais de notaires (1 461 €) payés par la Communauté de Communes, soit un total de 36 461 €,

- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,

- de désigner l'Adjoint à la Maire délégué pour représenter la commune et signer l'acte d'acquisition à intervenir et les actes afférents,

- d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/19 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR LE RACCORDEMENT D'UN PAR ÉOLIEN À LURY SUR ARNON

Rapporteur : Franck MICHOUX

La société NEUILLY S.A.S., basée à Marmagne (18500), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un câble électrique souterrain nécessaire au raccordement d'un parc éolien sur la commune de Lury sur Arnon, dans le secteur Vieux Domaine/route de St Lazare,

Un projet de convention avec la société ENEDIS a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 1 087 mètres, dans une bande de 1 mètre de large), ainsi que tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées AW 90 (route de St Lazare), BD 217, 220, 58, 86, 87 (Vieux Domaine) et BK 109 (canal de Berry),

ENEDIS versera à la commune, à titre de compensation forfaitaire, une indemnité de 333.56 € (trois cent trente trois euros cinquante six centimes),

La convention prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle pourra être réitérée par acte authentique devant notaire, à la charge d'ENEDIS,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées AW 90 (route de St Lazare), BD 217, 220, 58, 86, 87 (Vieux Domaine) et BK 109 (canal de Berry) à Vierzon ,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à l'Urbanisme à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages,

- d'imputer la recette au budget de l'exercice (compensation forfaitaire de 333.56 € versée par ENEDIS).

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/20 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DE ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU RELAIS PETITE ENFANCE – RUE HECTOR BERLIOZ

Rapporteur : Franck MICHOUX

La Société Charollaise de Travaux Publics (SCTP), basée à La Chapelle Saint Ursin (18570), a fait savoir qu'elle est chargée, par ENEDIS, de procéder aux études nécessaires à la pose d'un

câble électrique souterrain nécessaire à l'alimentation électrique du Relais petite enfance, rue Hector Berlioz,

Un projet de convention avec la société ENEDIS, fixant les droits et obligations des parties, a été établi précisant les conditions d'installation du câble souterrain (sur une longueur de 29 mètres environ, dans une bande de 3 mètres de large), ainsi que tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées BW 1244, 1176, 1247, 1186, 1180 et 1194, rues Hector Berlioz et Pablo Neruda,

La convention est conclue à titre gratuit,

Elle prendra effet à compter de la signature la plus tardive par les parties, pour la durée de vie des ouvrages en question ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués ; elle pourra être réitérée par acte authentique devant notaire, à la charge d'ENEDIS,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser ENEDIS à installer un câble électrique souterrain et tous ses accessoires, sur les parcelles communales cadastrées BW 1244, 1176, 1247, 1186, 1180 et 1194, rues Hector Berlioz et Pablo Neruda, à Vierzon, destiné à alimenter le Relais Petite Enfance,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention passée entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/21 – FONCIER – INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE PARCELLE BV 399 (RUE DES ÉTABLISSEMENTS MERLIN)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-1 à 141-3 inclus, relatifs à la voirie communale et son article L 141-8 relatif aux dépenses d'entretien,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2111-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 318-3,

Suite à la vente des parcelles BV 400 (National Palace) et BV 398 (SEMVIE) du site ex-LFM, la commune de Vierzon reste propriétaire de la parcelle cadastrée :

- section BV numéro 399, pour une superficie de 555 m²,

Celle-ci constitue une partie de l'emprise de voirie de la rue des Établissements Merlin, et assure la desserte des terrains cités ci-avant,

Elle fait partie intégrante du domaine privé communal,

Les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération de classement émanant du Conseil municipal,

En vertu des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, le Conseil municipal est compétent pour prononcer le classement des voies communales,

Il est précisé que le classement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et que, par conséquent, la dispense d'enquête publique est acquise sur le fondement de l'article L 141-3,

Les parcelles identifiées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement,

CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES NON BATIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Section cadastrale	N° de parcelle	Superficie en m²
BV	399	555

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal de la voirie de la parcelle privée non bâtie constituant une partie de l'emprise de la rue des Établissements Merlin, cadastrée section BV n° 399,

- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,

- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/22 – PATRIMOINE – ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES ÉCOMUSÉES ET DES MUSÉES DE SOCIÉTÉ (FEMS)

Rapporteur : Franck MICHOUX

La fédération des écomusées et des musées de société (FEMS) regroupe une communauté professionnelle qui se retrouve autour de la philosophie de la muséologie sociale et que les structures adhérentes revendiquent une approche inclusive et participative par le partage des savoirs et des patrimoines,

L'adhésion à la FEMS permet au musée de Vierzon : de bénéficier d'une communication inter-réseau et externe, d'une veille documentaire, d'une mise à disposition de ressources en ligne, de profiter de formations aux pratiques muséales, de rencontres et visites professionnelles en ligne et en immersion dans les structures du réseau,

La suite de l'adhésion du musée de Vierzon, la responsable du musée est désignée comme l'interlocutrice de l'association et représentera le musée lors des assemblées générales,

La ville de Vierzon confirme sa volonté de participer au réseau de la fédération des écomusées et des musées de société,

L'adhésion forfaitaire annuelle au titre de l'animation de ce réseau pour l'année 2025, s'élève à 245€ TTC,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer à la fédération des écomusées et des musées de société pour l'année 2025,

- d'autoriser la Maire à signer le formulaire d'adhésion,

- d'imputer la dépense au budget 2025, imputation CULTURE – Musée, fonction 314, nature 6281.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/23 – PATRIMOINE – ADHÉSION À LA SECTION CENTRE-VAL DE LOIRE DU BOUCLIER BLEU

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Bouclier Bleu France est une association de loi 1901 reconnue d'intérêt général, spécialisée dans la protection du patrimoine en temps de crise et qu'il est le relais français du Blue Shield International,

Il a pour rôle d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais aussi de susciter, de favoriser, d'accompagner et de promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence,

L'adhésion à la section régionale du Bouclier Bleu permet aux structures culturelles de la ville (médiathèque municipale Paul Éluard, archives et musée de Vierzon) de : participer à des formations sur le patrimoine face à l'urgence, de bénéficier de ressources documentaires afin d'être sensibiliser à la culture du risque et d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés par la protection du patrimoine,

La ville de Vierzon confirme sa volonté de participer à la section Centre-Val de Loire du Bouclier Bleu,

L'adhésion forfaitaire annuelle au titre de l'animation de ce réseau pour l'année 2025 s'élève à 175 € TTC,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer à la section Centre-Val de Loire du Bouclier Bleu pour l'année 2025,

- d'autoriser la Maire à signer le formulaire d'adhésion,

- d'imputer la dépense au budget 2025, imputation CULTURE – Musée, chapitre 011, fonction 314, nature 6281.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM,, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

4 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

1 abstention : *Thibault LHONNEUR.*

1 abstention par mandat : *Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/24 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MÉMOIRE ET INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Depuis le 1er juin 2014, l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon dispose d'un local situé 19/23 rue du Bas de Grange pour stocker sa collection de machines agricoles (tracteurs, batteuses, locomobiles, etc),

Cet espace permet de conserver les machines agricoles dans un lieu adapté et que la collection de matériel agricole de la Ville de Vierzon est également conservée dans ce lieu,

Une convention a été établie entre la Ville et l'association par délibération n°DEL24/55 du Conseil municipal en date 4 avril 2024, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1200 euros pour aider l'association à la prise en charge des frais du loyer,

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une durée de 3 ans maximum à compter de sa notification,

Pour permettre à l'association de mener à bien ses actions pour la saison 2025, la Ville envisage d'accorder à nouveau une subvention de fonctionnement de 1 200 € pour l'aider à la prise en charge des frais du loyer,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,

- d'approuver la convention ci-annexée passée entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'imputer la dépense au budget 2025 article 65748, sous-fonction 312.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/25 – PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

La ville de Vierzon soutient depuis de nombreuses années les associations d'intérêt local pour leur permetttre de poursuivre et développer leurs activités,

L'association "Les Amis du Musée de Vierzon" réalise des achats en lien avec le patrimoine et l'histoire de la Ville. Ces biens pourront intégrer les collections publiques du musée de Vierzon au fur et à mesure de leur présentation,

Chaque année, l'association fera parvenir à la Ville la liste des biens acquis avec la subvention versée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention ci-annexée,

- d'imputer la dépense au budget 2025, article 65748, sous-fonction 028.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES,*

Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.

5 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/26 – CULTURE – 18ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE DE VIERZON LE 25 ET 26 AVRIL 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMNET À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER

Rapporteur : Mélanie CHAUVET

La Ligue de l'Enseignement du Cher et la Direction Départementale de l'Éducation Nationale - circonscription de Vierzon, organisent et gèrent en partenariat avec la Ville, la Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative) et l'association Croc'Livre, le Salon du livre jeunesse de Vierzon qui aura lieu pour la 18ème année, les 25 avril et 26 avril 2025,

A cet effet, une convention de partenariat doit être établie entre les cinq partenaires afin de définir les engagements de chacun pour l'organisation de ce salon. La Ligue de l'Enseignement du Cher sera notamment chargée de gérer les subventions et diverses aides, de procéder au paiement des auteurs et autres frais, à l'élaboration d'un bilan financier et moral. Outre l'aide technique et de communication apportée par la Ville ainsi que la prise en charge de la location de l'exposition « Les petites bizarreries » de l'illustratrice Lili La Baleine et l'achat de livres, il est envisagé de verser à la Ligue de l'Enseignement du Cher une subvention de 3 500 euros pour l'organisation de ce Salon,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 25 et 26 avril 2025,

- d'approuver la convention ci-annexée établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,

- d'imputer la dépense au budget primitif 2025, article 65 748.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, François DUMON, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

6 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/27 - DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION " AIDE À LA SCOLARITÉ " POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Toufik DRIF

Le pouvoir d'achat reste une question d'actualité dans cette période difficile liée à la crise sanitaire et économique,

Si la réponse à cette revendication est d'abord étatique et de la responsabilité des entreprises privées et publiques, la ville de Vierzon a entendu contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat en mettant en place une opération « aide à la scolarité » dès l'année 2019, cette opération a été reconduite chaque année depuis,

Le dispositif a concerné l'ensemble des élèves de la maternelle au lycée dont les parents résident à Vierzon,

L'aide se décline de la façon suivante :

- pour les élèves de maternelle et élémentaire : 30 euros par élève,
- pour les collégiens et les lycéens : 50 euros par élève.

Cette aide est matérialisée par la distribution de bons d'achat à consommer sur les commerces vierzonnais uniquement pour les fournitures scolaires, vêtements, chaussures, vêtements et chaussures de sport, et à utiliser dans l'année en cours,

Il convient cette année de reconduire ce même dispositif, venant en aide à l'ensemble des familles vierzonnaises, sans distinction de revenus, afin de soutenir leur pouvoir d'achat ainsi que l'économie des commerces implantés sur le territoire communal,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2025,

- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,

- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2025,

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Lhonneur

On regrette que cette aide n'est pas été réévaluée. Mais on votera pour évidemment.

La Maire

Avant toute décision, je souhaite faire un bilan depuis 2019 de cette opération. Mais rien n'est exclu.

Monsieur Fournié

Nous demandons la gratuité des transports scolaires dès la rentrée de septembre.

La Maire

Un sujet qui sera également examiné.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/28 - ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon et des établissements publics rattachés a pour but de contribuer à la création et au développement d'œuvres sociales, de promouvoir l'accès à des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et d'actions solidaires en faveur des agents actifs ou en retraite et de leurs ayants droits. Ces activités ont pour objet, notamment, de renforcer les liens entre les personnels,

Pour permettre à l'association d'assurer ces prestations sociales et culturelles au bénéfice des agents de la collectivité, la Ville envisage d'attribuer une subvention de 55 000 € pour l'année 2025,

La subvention annuelle est supérieure au seuil de 23 000 €, une convention a été établie entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon pour préciser les modalités de versement.

Cette convention précise également les moyens en personnel et en locaux mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles pour lui permettre d'exercer ses activités,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2025,

- d'approuver la convention ci-annexée, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la Ville de Vierzon, pour l'année 2025,

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention,

- d'imputer la dépense au budget article 6574.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Monsieur Latessa

Au vu de l'inflation on serait en droit d'estimer que les salariés méritent un petit peu plus. Cela fait 5 ans que c'est la même chose.

Madame Mion

Les contraintes budgétaires ne nous le permettent pas. Il y a beaucoup d'activités particulièrement appréciés par le personnel.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

<u>25 voix Pour</u> : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

<u>7 voix Pour par mandat</u> : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à*

M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/29 - RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE – INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Solange MION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 714-13,

Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2025, relatif à la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE),

Les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et le cas échéant, l'indemnité d'administration et de technicité),

Ce nouveau régime repose sur une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée, d'une part fixe, et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant,

Il convient donc de délibérer afin de réactualiser les possibilités d'octroi du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale. Il s'agit d'une mise en conformité, avec transposition du régime indemnitaire actuel dans le nouveau cadre légal, tout en conservant l'enveloppe financière dédiée,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'instituer l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement dans les conditions suivantes :

1/ Les bénéficiaires

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, composée d'une part fixe et d'une part variable est mise en place pour les cadres d'emplois suivants :
· cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
· cadre d'emplois des agents de police municipale,

2/ La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

Cadres d'emplois	Taux maximum prévu par le décret 2024-614 du 26 juin 2024
Chefs de service de police municipale	32 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension
Agents de police municipale	30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

3/ La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

Cadres d'emplois	Montant annuel maximum plafond
Chefs de service de police municipale	0.00€
Agents de police municipale	0.00€

4 / Dispositif de sauvegarde :

Conformément à l'article 7, dernier alinéa du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, lors de la première application des dispositions dudit décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage mentionné précédemment (de 50% du plafond annuel défini par l'organe délibérant) et dans la limite du montant annuel maximum décidé par l'organe délibérant.

5 / Les modalités de maintien de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement en cas d'absence de l'agent :

En cas de congé de maladie ordinaire, accident du travail, congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : l'ISFE suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels, les congés maternité, paternité, et pour adoption : l'ISFE sera maintenue intégralement.

6/ Les règles de cumul et non cumul de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

· Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) attribuées dans les conditions fixées par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002,

· Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001.

- l'attribution d'une de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE) pour chaque agent,

- d'inscrire les crédits correspondant au budget,

- d'appliquer les dispositions de la présente délibération au 1er mars 2025.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/30 - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Rapporteur : Solange MION

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret 2008-580 du 18 juin 2008, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce ses fonctions ou une partie de ses fonctions hors du service où il a vocation à servir,

La mise à disposition n'est possible que s'il n'existe aucun emploi budgétaire correspondant à la fonction à remplir et permettant la nomination ou le détachement du fonctionnaire,

La Ville de Vierzon met à disposition de la Caisse des Écoles avec l'accord de celui-ci, un agent territorial,

En effet, la commune par délibération du 20 octobre 2005, ayant désigné la Caisse des Écoles comme structure juridique du programme de réussite éducative, des agents territoriaux sont mis à disposition afin d'assurer le suivi et l'accompagnement d'enfants et de jeunes repérés en difficultés scolaires ou sociales ; l'accompagnement de leur famille dans leur fonction parentale, des interventions en temps scolaires ou extra-scolaires au sein des locaux scolaires ou à domicile,

Ces missions correspondent à un emploi à temps non complet (520h) pour la période du 10 février au 31 août 2025 pour un adjoint d'animation. L'agent concerné effectuera le reste de son temps de travail pour le compte de la ville de Vierzon,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre à disposition de la Caisse des Écoles, à compter du 10 février 2025 et jusqu'au 31 août 2025 un adjoint d'animation titulaire, pour assurer les missions de :

    - Conception et mise en place d'ateliers éducatifs collectifs et individuels dans le cadre des parcours individualisés fixés dans le cadre du Programme de Réussite Éducative porté par la Caisse des Écoles,

    - Participation aux réunions des équipes pluridisciplinaires (EPDS), comités techniques et conseils consultatifs, aux réunions familles et partenaires.

- d'approuver le remboursement de la charge salariale correspondante par la Caisse des Écoles,

- d'approuver la convention ci-annexée de mise à disposition de la Caisse des Écoles de l'agent territorial, passée entre la ville et cet établissement public, qui court du 10 février 2025 au 31 août 2025, renouvelable sous réserve de la prolongation du Programme de Réussite Éducative,

- d'autoriser la maire à signer ladite convention et les actes y afférents.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

<u>25 voix Pour</u> : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

<u>7 voix Pour par mandat</u> : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/31 - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL POUR LE COMPTE DE LA SEM.VIE QUI EXERCERA DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC PAR LE BIAIS DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Solange MION

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret 2008-580 du 18 juin 2008, la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce ses fonctions ou une partie de ses fonctions hors du service où il a vocation à servir,

Vu le décret 2008-580 en date du 18 juin 2008 sur la situation du fonctionnaire mis à disposition ;

La SEM.VIE remplit des missions de service public, par l'attribution de concession d'aménagement établie par la Ville ;

Vu l'accord de l'agent ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances – Politique contractuelle et Personnel en date du 27 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre à disposition de la SEM.VIE, à compter du 7 février 2025 pour un an un adjoint technique pour assurer les missions de :

- suivi de chantier dans le cadre d'exécution d'une concession d'aménagement,

- d'approuver le remboursement par la SEM.VIE des charges salariales correspondantes à la Ville,

- d'approuver la convention ci-annexée,

- d'autoriser la Maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/32 – ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE L'ABANDON DE DÉCHETS SUR LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS – FIXATION DE TARIF DES AMENDES ADMINISTRATIVES ET DES FRAIS D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS

Rapporteur : Sabine MORÈVE

La collectivité œuvre au quotidien pour entretenir les espaces publics et améliorer le cadre de vie. Or en 2024, nous avons constaté une hausse des abandons illégaux de déchets, d'encombrants, d'ordures ménagères, etc. Ces comportements indélicats engendrent des problèmes de propreté, de pollution des sols, de l'air, des eaux des risques de sécurité et constituent même parfois une entrave à la circulation. Par ailleurs, le coût de traitement est en hausse constante pour la collectivité. A ce jour, la commune n'a à sa seule disposition que des procédures pénales. Il convient désormais de mettre en œuvre des procédures administratives contre ces incivilités.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-2-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles 131-3, 131-13, 131-37, 131-40, 131-41, R632-1, R634-2, R635-8, R644-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 541-1, L 541-1-1, L 541-2, L 541-31-3,
L 541-21-4, L 541-3, L 541-44, L 541-46,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et 1312-2,

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles R15-33-29-3 et R48-1,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Cher, arrêté du 08 octobre 1985 numéro 24 des actes administratifs du 15 novembre 1985,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment l'article 53,

Vu le guide relatif à la lutte contre les abandons et les dépôts illégaux de déchets du ministère de la transition écologique de décembre 2020,

Vu la décision n°21DA01224 du 17 mai 2022 de la 1ère chambre de la Cour Administrative d'Appel de Douai,

Vu la décision n°2104692 du 29 mars 2024 du Tribunal Administratif de Grenoble,

que la commune de Vierzon œuvre au quotidien pour entretenir les espaces publics et garantir un cadre de vie agréable participant au bien vivre ensemble,

qu'il appartient au Maire, en vertu des pouvoirs de police qui lui sont confiés, de prendre les mesures appropriées pour préserver la salubrité publique et la santé publique,

qu'il revient au Conseil Municipal de fixer le montant relatif aux frais engagés par la Commune pour procéder au retrait d'un dépôt illégal de déchet ainsi que le montant de l'amende administrative correspondant au dépôt illégal de déchet,

qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est mis à disposition des habitants un service de collecte de déchets et la possibilité de déposer en déchetterie les déchets non-collectés,

qu'il est constaté, sur l'espace public ou privé du territoire communal, des dépôts illégaux et des déversements de déchets de toute nature qui portent atteinte à la salubrité et à l'environnement,

qu'en application du code de l'environnement, il convient d'assurer l'élimination des dépôts illégaux de déchets ou dépôts sauvages aux frais du responsable ou propriétaire des déchets et assimilés, et en cas de danger grave, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances,

que la gestion, le traitement, l'enlèvement, l'élimination d'un dépôt illégal de déchets et le nettoyage induisent des coûts supplémentaires non-négligeables pour les finances de la collectivité,

que la commune peut fixer un montant d'amende administrative liée à tout manquement au règlement de collecte et de gestion des déchets et assimilés, ainsi qu'à tout dépôt illégal de déchets sur l'espace public ou privé contrevenant à la réglementation, à l'hygiène, à la salubrité, avant mise en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé,

que, lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions du code de l'environnement et des règlements pris pour leur application, le producteur ou détenteur de déchets peut être mis en demeure de verser une astreinte journalière au plus égale à 1 500 €, à compter d'une date fixée par une décision jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux mesures prescrites par une mise en demeure. Le montant maximal de l'astreinte mise en recouvrement ne peut être supérieur au montant maximal de l'amende applicable pour l'infraction considérée, soit au plus égale à 150 000 €,

que cette procédure administrative ne fait pas obstacle à l'application d'une sanction pénale par le Tribunal Judiciaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Santé – Environnement – Protection des Populations en date du 24 janvier 2025,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs des frais engagés par la Ville liés à l'enlèvement, hors collecte prévue, des dépôts illégaux de déchets, déversements, dépôts sauvages, dépôts de déchets ménagers, dépôts d'encombrants ou tout autre manquement au règlement de collecte et de gestion des déchets et assimilés, selon le barème ci-dessous :

Tarification des prestations effectuées d'office pour l'enlèvement des dépôts de déchets illégaux

déchets inertes, encombrants					déchets particuliers (écotoxique, amiante, bouteille de gaz, pneu, vrac, déconstruction,...)
moins d'1m³	**1 à 2 m³**	**2 à 5 m³**	**5 à 10 m³**	**Supérieur à 10 m³**	**Tout volume**
100 €	150 €	300 €	450 €	Coût réel	Coût réel

La gestion d'un dépôt illégal de déchet engendre un temps de travail pour divers services de la commune (réception du signalement, recherche de l'auteur et rédaction de la procédure par un agent assermenté, collecte et dépôt en déchetterie par les Services Techniques, émission du titre de recettes par les Services Financiers).

- de fixer les montants de l'amende administrative liée à tout manquement au règlement de collecte et de gestion des déchets et assimilés, ainsi qu'à tout dépôt illégal de déchets sur l'espace public ou privé contrevenant à la réglementation, à l'hygiène, à la salubrité, selon le barème ci-dessous :

Amendes administratives avant mise en demeure								
Localisation	**déchets inertes, encombrants**				**déchets particuliers** (amiante, bouteille de gaz, pneu, vrac, déconstruction, épave de véhicule...)			
	moins d'1m³	**1 à 2 m³**	**2 à 10 m³**	**Supérieur à 10 m³**	**moins d'1m³**	**1 à 2 m³**	**2 à 10 m³**	**Supérieur à 10 m³**
Zone urbaine	150 €	450 €	1 500 €	3 750€	450 €	1 500 €	3 000€	12 000 €
Zone péri-urbaine	150 €	450 €	1 500 €	3 750€	1 500 €	1 500 €	4 500 €	12 000 €
Zone en contact ou à proximité immédiate avec un réseau d'eau (pluviale, fluviale)	500 €	2 500 €	4 500	7 500 €	2 500 €	4 500 €	7 500 €	15 000 €

- Moins d'1 m³ : volume de déchets divers déplaçables par une personne à pieds
- d'1 à 2 m³ : volume de déchets divers déplaçables dans une remorque ou un coffre de voiture
- 2 à 10 m³ : dépôt d'un volume de déchets divers déplaçables dans une benne de véhicule de -3,5 tonnes ou ayant nécessité plusieurs tours
- Supérieur à 10 m³ : dépôt d'un volume de déchet divers déplaçable dans un véhicule de +3,5 tonnes ayant nécessité plusieurs tours

(Une zone urbaine est une zone avec du bâti à moins de 50 m et une zone péri-urbaine est une zone sans bâti et distante de plus de 50 m d'un immeuble.)

- d'imputer la recette correspondante à l'article 75888 au budget de l'exercice en cours, sachant que les amendes administratives et l'astreinte journalière mentionnées sont recouvrées au bénéfice de la commune.

Madame la Maire

Il y a-t-il des questions ?

Madame Grison

Dans le deuxième considérant, « considérant qu'il appartient au maire ». Arrêtons de considérer qu'il ne peut s'agir que d'un homme. Et écrivons « au maire ou à la maire. » Décidément, les mémoires sont tenaces !

Madame Changeux

Peut-il y avoir une information sur ces amendes auprès des gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés ? Afin qu'ils transmettent l'information et éventuellement qu'elle soit affichée dans les parties communes.

Monsieur Latessa

Si il n'y a plus assez de travail aux Bâtiments, je pense que là, il y en a à revendre !

La Maire

Une affaire a suivre.

Je vous propose de passer au vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLERIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*

DEL25/33 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIERZON POUR LE RÉTABLISSEMENT DU PASS CULTURE

La Maire

Le Conseil municipal de Vierzon,

Rappelant que :

Les récentes annonces concernant le Pass Culture ont suscité une vive inquiétude parmi les enseignants de l'Éducation Nationale et les acteurs culturels. Ce dispositif, essentiel pour promouvoir l'accès des jeunes à la culture, est aujourd'hui fragilisé par des coupes budgétaires inattendues et inacceptables.

Jusqu'à présent, la part collective du Pass Culture permettait aux élèves de la 6e à la terminale de bénéficier de sorties culturelles, de rencontrer des artistes et de participer à des projets éducatifs enrichissants. Or, son budget, initialement fixé à 97 millions d'euros pour 2024, a été réduit à 72 millions d'euros pour 2025.

Pire encore, la répartition de ces fonds en deux enveloppes distinctes (50 millions d'euros pour le premier semestre, 22 millions pour le second) limite drastiquement les possibilités de financement.

En date du 29 janvier 2025, 40 millions d'euros ont déjà été engagés, laissant une marge de manœuvre extrêmement réduite pour le reste de l'année scolaire.

Alerté par :

- Le gel brutal du budget alloué à la part collective du Pass Culture fin janvier 2025 ;
- Le blocage de la plateforme par le ministère de la Culture, rendant toute réservation impossible ;
- La baisse de 25 % du budget, mettant en péril de nombreux projets scolaires et culturels.

Constatant les conséquences graves de cette décision :

- Des milliers d'élèves privés d'activités essentielles à leur formation et à leur épanouissement personnel ;
- La fragilisation immédiate des structures culturelles, institutionnelles et associatives locales ;
- Une entrave à l'accès aux savoirs et à l'émancipation culturelle.

Le conseil municipal de Vierzon exige donc du gouvernement :

1. Le rétablissement immédiat des crédits alloués à la part collective du Pass Culture ;
2. La garantie que tous les projets engagés puissent être menés à leur terme ;
3. Le maintien et la pérennisation du dispositif dans son format actuel ;
4. Une véritable concertation avec les acteurs de l'éducation, de la culture et les collectivités locales.

Le Conseil municipal de Vierzon réaffirme son attachement au Pass Culture comme un levier d'émancipation et de démocratisation culturelle pour la jeunesse, ainsi que son soutien aux personnels de l'éducation et aux acteurs culturels locaux dans leurs missions essentielles d'ouverture et d'accès à la culture. Ne sacrifions pas l'avenir de notre jeunesse et la richesse de notre tissu culturel au nom de restrictions budgétaires. Investir dans la culture, c'est investir dans l'avenir.

Il y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer aux vote.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : *Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Frédéric DUPIN, Philippe FOURNIÉ, Jili GAUCHER, Kévin JACQUET, Djamila KAOUES, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Sabine MORÈVE, Zakaria MOUAMIR, Corinne OLLIVIER, Boris RENÉ, Monique RENARD, Maryvonne ROUX, Marie RUIVO, Ophélie TAIRET, Cécile CHANGEUX, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA, Mary-Claude GRISON.*

7 voix Pour par mandat : *Haydar AAD (donne pouvoir à Mme ROUX), Hayate DADSI, (donne pouvoir à Mme GAUCHER), François DUMON (donne pouvoir à M.DRIF), Céline MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Sophie PIÉTU-AGEORGES (donne pouvoir à M.MICHOUX) ,Nicolas SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Corinne SOCHARD (donne pouvoir à Mme MION).*

3 absents : *Frédéric BERNARD, Ahmet KALKIN, Aurélien PERRINET.*